



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 17 avril 2018

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 17 avril 2018.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale

- **approuvé le préavis 6/2018 concernant le règlement relatif à l'utilisation de caméra vidéosurveillance.**

b) Décisions susceptibles de référendum

- **approuvé le préavis 2/2018 concernant un crédit de construction d'un montant de CHF 4'020'000.-- TTC (quatre millions vingt mille) destiné à la participation communale à la requalification de la RC 601-B-P (route de Berne), sur la commune d'Epalinges ;**
- **approuvé le préavis 7/2018 concernant un crédit de construction d'un montant de CHF 120'000.-- TTC (cent vingt mille francs) destiné à la réfection de la dalle du rez-de-chaussée du bâtiment de la voirie ;**
- **approuvé le préavis 8/2018 concernant un crédit de CHF 41'500.00 destiné à la construction de WC publics provisoires au terrain de football du Bois-de-la-Chapelle.**

c) Autres décisions

- **assermenté deux nouveaux Conseillers communaux MM. Serge Dudan et Thomas Ferrari ;**
- **élu Mme Mirka Aeschbacher en qualité de membre suppléant à la Commission des pétitions ;**
- **élu Mme Pauline Monod en qualité de membre à la Commission de politique régionale;**
- **élu M. Anton Epp en qualité de délégué suppléant à l'Association intercommunale des taxis ;**
- **pris en considération le postulat déposé par Mme la conseillère communale Mercedes Assal-Poget demandant à la Municipalité la stratégie envisagée par cette dernière, au sujet des incivilités à Epalinges, pour démasquer les coupables, limiter la recrudescence et diminuer le nombre de déprédations ;**
- **pris en compte le retrait du postulat de M. Patrick Assal demandant à la Municipalité une vision globale des démarches entreprises ou à entreprendre pour toute la région du plateau de la Croix-Blanche concernant la mobilité, la vie villageoise et le maintien d'un accès attrayant aux commerces de la route de la Croix-Blanche, à l'heure où la Route de Berne doit être requalifiée.**

En outre, le Conseil communal a :

- **reçu le postulat déposé par Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » ;**
- **entendu l'intervention de M. le Conseiller communal M. Erich Dürst demandant au Président qu'une discussion ait lieu, lors du prochain Conseil, suite à l'interpellation de M. Yves Giroud, ce dernier étant absent ce soir.**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale, ils sont susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle dans un délai de vingt jours et/ou de référendum dans un délai de dix jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale, le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte de signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Epalinges, le 18 avril 2018

LE CONSEIL COMMUNAL